

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents (en ordre alphabétique) :

M. Sébastien Arbic, parent (président)
Mme Christiane Boucher, directrice
Mme Agathe Brunet-Ducharme, enseignante
M. Alain Coupal, enseignant
Mme Fany Désormeaux, parent (secrétaire et substitut au Comité de parents)
Mme Annie Girouard, parent
Mme Caroline Guay, parent
Mme Marie-France Lemaire, parent
Mme Christine Ouimet, parent (représentante au Comité de parents)
M. Réjean Samson, enseignant

Étaient absents :

Mme Christine Archambault, employée de soutien
Mme Hélène Éthier, technicienne service de garde
Mme Karine Guilmain, enseignante

La séance est précédée d'une visite de la bibliothèque récemment restaurée.

Caroline Guay mentionne qu'il reste à mettre en place un système d'identification des étagères ainsi qu'un système d'emprunt pour les livres (des bâtons de peinture de couleur, chiffrés) et l'installation de cache-néons.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 19 h 23

2. Revue et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Christine Ouimet.

CE1213-14

Adopté à l'unanimité.

Le point 7.1 *Services de garde* sera retiré à cause de l'absence d'Hélène Éthier.

3. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2012

L'adoption du procès-verbal du 23 octobre 2012 est proposée par Fany Désormeaux. Ajouter que le procès-verbal a été réalisé par Fany Désormeaux (jusqu'à 19 h 30) et Christine Ouimet.

CE1213-15

Adopté à l'unanimité.

4. Suivis au procès-verbal du 18 décembre 2012

Les sujets nécessitant un suivi seront abordés au cours de la présente séance.

5. Parole au public

Aucun public présent.

6. Points de décision

6.1 Code de vie ajusté

Le document Code de vie est distribué aux personnes présentes.

Un comité a été mis sur pied afin de procéder à une révision du code de vie actuel. Il est formé de (par ordre alphabétique) : Christine Archambault (employée de soutien), Hélène Éthier (service de garde), Vivianne Laplante (enseignante) et Réjean Samson (enseignant). Le code de vie ajusté sera intégré à l'agenda.

Mme la directrice explique qu'afin de souligner les bonnes actions, un formulaire de bon comportement sera disponible. Les élèves pourront le compléter et le déposer dans une boîte prévue à cet effet. Les bonnes actions seront citées à l'interphone périodiquement, et ce, afin d'encourager les élèves à reproduire de bons gestes, actions, paroles, dans leur milieu scolaire.

Une coquille apparaît à la page 1 : mémo au lieu de mémoire. À corriger.

Caroline Guay s'interroge sur les exemples cités dans les niveaux (page 2). Selon elle, cracher sur quelqu'un (niveau 1) est pire que de raconter à d'autres les secrets d'un élève (niveau 2). Mme la directrice explique que ce sont des exemples. Les intervenants devront se servir de leur jugement selon la gravité de la situation pour l'application de sanctions et l'encadrement. Au primaire, l'expulsion de l'école (changement d'établissement scolaire) est rare.

Il est proposé d'ajouter une phrase avant le tableau (page 2) : l'intensité de l'acte peut faire varier le niveau.

L'adoption du document est proposée par Réjean Samson.

CE1213-16

Adopté à l'unanimité.

6.2 Activités complémentaires

Dictée PGL, édition 2012-2013 : les élèves des classes participantes procéderont à la dictée dans la semaine du 28 janvier. Les sommes amassées doivent être remises au secrétariat avant le 11 février ou autre date selon les classes. Les parents des élèves participants ont reçu l'information par le biais de l'enseignant.

7. Points d'information

7.1 Service de garde

Retiré en raison de l'absence d'Hélène Éthier à la séance.

7.2 La vie à l'école

Récréations : les élèves demeurent à l'intérieur en raison des températures glaciales des derniers jours. Cependant, des activités leur permettant de bouger leur sont proposées : ex. hockey dans le couloir.

Bulletin 2^e étape : en préparation par les enseignants.

Comité étudiant : les membres du comité préparent actuellement un projet pour contrer l'intimidation en collaboration avec l'agente de pastorale. Le projet consiste en l'élaboration d'une charte. Les autres élèves seront aussi appelés à participer à ce projet, car les membres du comité les solliciteront pour un remue-méninges.

7.3 Sondage

Un sondage ayant pour sujet l'intimidation sera prochainement expédié aux parents via courriel. Le sondage sera bâti par le biais du programme SurveyMonkey.

7.4 Plan d'action lutte contre l'intimidation et la violence

Le document final est distribué aux membres du CÉ. Il est à noter qu'il est aussi disponible sur le site Internet de l'école.

7.5 Révision budgétaire 2012-2013

Distribution du document en date du 18 janvier 2013. Mme la directrice souligne que l'ajout de deux élèves est responsable de la variation entre cette version et le budget initial. Habituellement, ce document est présenté en juin, mais des ajustements étaient nécessaires.

Un déficit budgétaire est à souligner en surveillance à l'heure du dîner. Des stratégies seront appliquées afin de corriger le tout.

La somme de 6624 \$ doit être remise à la Commission scolaire (24 \$/élève). Une demande sera adressée à la directrice générale de la CSP afin que la somme provienne à 50 % du surplus budgétaire et l'autre moitié, du poste budgétaire service de garde/école.

Mme la directrice nous informe des récents achats effectués en utilisant les sommes dans le surplus budgétaire : tapis pour la saison hivernale et une machine afin de nettoyer les planchers (l'autre était désuète). De plus, il a été approuvé par la CSP de procéder à la rénovation/restauration des salles de toilettes.

8. OPP

Bibliothèque : Caroline Guay nous informe que le projet de restauration n'exigera pas de sommes supplémentaires au budget qui lui avait été initialement attribué. Advenant qu'il y ait un surplus, il sera attribué à l'achat d'autres livres ou éléments décoratifs additionnels.

Caroline Guay mentionne que la cohabitation avec le service de garde (heure du dîner) est parfois difficile. Il faudra rappeler que toute nourriture ou breuvage n'est pas autorisé sur les fauteuils ou autre mobiliers. Ces derniers sont prévus pour la lecture uniquement. Les élèves doivent prendre place à la table pour le dîner (le bureau du préposé à la bibliothèque doit demeurer libre). De plus, les bénévoles ne sont pas autorisés à déplacer les meubles afin d'éviter des blessures (faire appel à la conciergerie).

Projet Bazar : une première rencontre de l'OPP a eu lieu le 22 janvier afin de discuter du projet bazar. Les membres préfèrent vendre les objets/vêtements au lieu de les donner. Il faudrait prévoir de l'animation sur place et/ou la vente de collations.

Plusieurs suggestions sont formulées. Il est recommandé que le sujet soit abordé de nouveau par les membres de l'OPP et soumis de nouveau au CÉ.

9. Questions diverses

Aucune question formulée.

10. Parole au public

Aucun public présent.

11. Point du représentant au Comité de parents

La prochaine réunion est prévue le 24 janvier. La représentante ne peut assister en raison d'un conflit d'horaire. Le substitut au Comité de parents n'a pas été présent en raison d'un contretemps.

12. Correspondance

Mme la directrice nous informe de la réception de publicités diverses.

13. Approbation des dépenses et états du budget de fonctionnement

Aucun document déposé.

14. Dates des dépenses et état du budget de fonctionnement

N/A

15. Clôture de la séance

Il est proposé par Sébastien Arbic de clore la séance à 20h30.

CE1213-17

Adopté à l'unanimité.

PROCHAINE SÉANCE : mardi, le 26 mars.

Sébastien Arbic
Président

Christiane Boucher
Directrice